

**Offre d'emploi :**  
**Renseignement d'une base de données sur les mesures compensatoires du Languedoc-Roussillon**

**Descriptif court de l'offre**

La mission consiste à remplir une base de données compilant les informations principales relatives aux mesures compensatoires en faveur de la biodiversité prescrites dans les actes administratifs en Languedoc-Roussillon.

**Durée de la mission**

3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**Lieu de la mission**

Montpellier, dans les locaux de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon (DREAL LR).

**Problématique et contexte de la mission**

La loi de protection de la nature de 1976 a instauré le principe d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux pour les projets, plans et programmes, ces derniers devant donc compenser les impacts résiduels lorsque l'évitement et la réduction n'ont pas été suffisants.

La mise en place d'une police de l'environnement permettra d'assurer un meilleur contrôle de ces différentes mesures. Par ailleurs, devant l'augmentation du nombre de grands projets (lignes ferroviaires à grande vitesse, aménagements portuaires...) il devient nécessaire d'accéder facilement aux mesures prescrites dans les projets connexes afin de permettre un aménagement cohérent du territoire et de mieux appréhender la notion d'impacts cumulés des projets.

Ces deux actions ne peuvent être pleinement mises en œuvre que si l'on dispose d'une base de référence pérenne. Cela est d'autant plus vrai pour les mesures compensatoires que ces mesures s'inscrivent généralement sur le long terme (plusieurs décennies) et voient donc se succéder de nombreuses personnes pour leur suivi, tant du côté du maître d'ouvrage, que du maître d'œuvre que des services et établissements publics de l'État.

Un projet a donc été lancé en septembre 2013 pour mettre en place une base de données géolocalisée des mesures compensatoires en faveur de la biodiversité. Ce projet a abouti à la mise en place d'une structure de base de données, qu'il convient désormais de renseigner avec les dossiers anciens.

**Contenu de la mission**

La mission consistera à :

- Analyser les contenus des arrêtés préfectoraux prescrivant des mesures compensatoires
- Renseigner la base de données avec les informations recueillies (informations sur le projet donnant lieu à mesure compensatoire, ainsi que sur les mesures compensatoires et d'accompagnement prescrites et leur suivi)
- Récupérer les contours des mesures compensatoires au format SIG auprès des services ou les numériser d'après les informations contenues dans les arrêtés préfectoraux.
- Générer des fiches pdf de synthèse pour chaque projet

## Compétences requises :

- Connaissances en écologie
- Connaissance des principes de l'évaluation des impacts d'un projet
- Notions sur les procédures administratives (études d'impact, arrêtés préfectoraux...)
- Maîtrise des logiciels de SIG (QGIS ou à défaut Mapinfo), de gestion de bases de données (libre Office Base), de tableurs, de traitement de texte
- Goût du travail en équipe

## Conditions matérielles et ressources :

Conditions matérielles :

- Contrat à durée déterminée de 3 mois au SMIC
- mise à disposition dans les locaux du Service nature de la DREAL LR d'un bureau et d'un ordinateur équipés notamment des logiciels listés ci-dessus
- prise en charge des frais de transport éventuellement engendrés

## Contact :

Structure d'accueil	Référents
DREAL LR Service nature 58 avenue Marie de Montpellier 34965 MONTPELLIER	- Valentin Le Tellier, chargé de mission « programmes de connaissance de la biodiversité » 04 34 46 66 53 <a href="mailto:valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr">valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr</a>  - Anne Pariente, chargée de mission Natura 2000, 04 34 46 66 46 <a href="mailto:Anne.pariante@developpement-durable.gouv.fr">Anne.pariante@developpement-durable.gouv.fr</a>

Pour toute réponse à cette offre, merci de mettre en destinataires les deux référents indiqués ci dessus.